Mis en ligne le 29 mars 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 mars 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-4.1-038

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose

Au regard de la nécessité de répondre aux contraintes législatives et réglementaires ainsi qu'aux ambitions de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines, il convient de créer un poste de gestionnaire des ressources humaines (prise de poste escomptée pour septembre 2023).

Dans le cadre de cette opération de recrutement, il est nécessaire :

- D'ouvrir le poste sur l'ensemble des grades issus des cadre d'emploi des Adjoints administratifs et Rédacteurs territoriaux,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

- De modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Direction	Création	
	Emploi	Grade
Direction des Ressources humaines	1 poste à temps complet à 35h00/35h00	Adjoint administratif territorial
Direction des Ressources humaines	1 poste à temps complet à 35h00/35h00	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe
Direction des ressources humaines	1 poste à temps complet à 35h00/35h00	Rédacteur territorial
Direction des Ressources humaines	1 poste à temps complet à 35h00/35h00	Rédacteur principal 2ème classe
Direction des Ressources humaines	1 poste à temps complet à 35h00/35h00	Rédacteur principal 1ère classe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la création de l'emploi détaillé ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 27 mars 2023
Le Maire

